

## **Annnonce du Conseil de l'Investissement**

### **No. Por 2/2563**

#### **Les critères d'approbation des postes des étrangères, le placement d'étrangers dans un poste approuvé et la prolongation de la durée du poste et de la personne en vertu de l'Article 25 et de l'Article 26**

-----

Afin de faciliter et créer de la clarté pour les investisseurs lorsqu'ils demandent l'approbation de postes de travail pour personnes étrangères, la demande de placer une personne étrangère dans un poste approuvé ainsi que la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvées en vertu des Articles 25 et 26 de la loi de promotion des investissements B.E.2520

En vertu de l'Article 11, de l'Article 13, de l'Article 25 et de l'Article 26 de la loi sur la promotion des investissements B.E.2520, Le Bureau du Conseil de l'Investissement, autorisé par le Conseil de l'Investissement a donc annoncé ce qui suit

#### 1. Dans cette annonce

« Étranger » signifie un technicien qualifié et un expert étranger travaillant dans une activité promue.

« Système » désigne le système de guichet unique pour les visas et les permis de travail (One Stop Service Center for Visa and Work Permit)

« Poste de direction » désigne un poste de direction tel que président, directeur, chef de la direction, vice-président, directeur exécutif, directeur général, etc.

« Poste de gestion » désigne un poste de chef de département tel que directeur de production, conseiller en marketing, directeur adjoint de production, chef de projet, etc.

« Poste de Niveau opérationnel » signifie un poste de niveau opérationnel tels que superviseur de production, coordinateur de projet, ingénieur électrique, programmeur informatique, technicien en moulage par injection, analyste de données, etc.

#### 2. L'approbation des postes des étrangères, le placement d'étrangers dans un poste et la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée dans le domaine de la fabrication a les règles suivantes

##### 2.1 L'approbation des postes des étrangères

2.1.1 L'approbation du poste prendra principalement en compte les composantes de l'entreprise telles que le type d'entreprise, la taille de l'investissement, le nombre d'employés thaïlandais, le niveau de technologies utilisées et la procédure de production, etc.

2.1.2 Pour le domaine de la fabrication, l'approbation du poste est donnée au plus 2 ans à la fois.

2.1.3 En cas d'un expert qui travaille en tant que chercheur en science et technologie, l'approbation du poste est donnée au plus 4 ans à la fois.

##### 2.2 L'approbation le placement d'étrangers dans un poste approuvé

2.2.1 Les postes de direction et de gestion permettent le placement d'étrangers âgés au moins 27 ans et ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle correspondant à leurs fonctions.

- 2.2.2 Les postes de niveau opérationnel permettent le placement d'étrangers âgés d'au moins 22 ans, ayant fait les mêmes études que leur domaine d'activité et avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle correspondant à leurs fonctions. Dans le cas où l'éducation ne correspond pas au domaine de travail, cette personne doit avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle correspondant à ses fonctions.
- 2.3 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée
  - 2.3.1 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée tiendra compte de divers facteurs tels que le plan d'affaires, l'extension de capacité, l'amélioration du processus de production, l'amélioration des performances des produits ou des normes de qualité et c'est un poste qui manque de personnel thaïlandais, etc.
  - 2.3.2 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 2 ans à la fois.
  - 2.3.3 En cas d'un expert qui travaille en tant que chercheur en science et technologie, la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 4 ans à la fois.
- 3. L'approbation des postes des étrangères, le placement d'étrangers dans un poste et la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée dans le domaine du service a les règles suivantes
  - 3.1 L'approbation des postes des étrangères
    - 3.1.1 L'approbation du poste prendra principalement en compte les composantes de l'entreprise telles que le type d'entreprise, la taille de l'investissement, le nombre d'employés thaïlandais, le niveau de technologies utilisées et la procédure de service, etc.
    - 3.1.2 Pour le domaine du service, l'approbation du poste est donné au plus 2 ans à la fois, sauf ceux spécifiés autrement.
    - 3.1.3 Pour les entreprises de logiciels, les entreprises de services de technologie numérique et les entreprises de commerce électronique approuvées pour la promotion de l'investissement depuis février 2019, l'approbation est donnée uniquement au niveau élevé pour les étrangers travaillants en tant que spécialistes de la technologie numérique avec un revenu minimum de 75 000 bahts par mois.

Dans ce cas, le premier placement sera basé sur le revenu spécifié dans le contrat de travail quant à La demande de la prolongation de la durée du poste et de la personne sera basée sur le revenu spécifié sur le revenu P.N.D.1
    - 3.1.4 Pour le siège international (International Headquarters: IHQ), les Centres d'affaires internationaux (International Trade Center: ITC), les Centre d'Affaires International (International Business Center: IBC), La recherche et développement, le développement de technologies cibles et la conception électronique, l'approbation du poste est donné au plus 4 ans à la fois.
    - 3.1.5 En cas d'un expert qui travaille en tant que chercheur en science et technologie, l'approbation du poste est donnée au plus 4 ans à la fois.
    - 3.1.6 Pour le bureau de soutien au commerce et aux investissements (Trade and Investment Support Office : TISO), l'externalisation des processus d'affaires

(Business Process Outsourcing : BPO), l'approbation du poste est donné au plus 1 an à la fois, et pour le poste de niveau opérationnel pour poste de travail, les conditions sur le nombre de postes de travail seront spécifiées dans le certificat de promotion.

### 3.2 L'approbation le placement d'étrangers dans un poste approuvé

- 3.2.1 Les postes de direction et de gestion permettent le placement d'étrangers âgés au moins 27 ans et ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle correspondant à leurs fonctions.
- 3.2.2 Les postes de niveau opérationnel permettent le placement d'étrangers âgés d'au moins 22 ans, ayant fait les mêmes études que leur domaine d'activité et avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle correspondant à leurs fonctions. Dans le cas où l'éducation ne correspond pas au domaine de travail, cette personne doit avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle correspondant à ses fonctions.
- 3.2.3 Pour les postes de direction et gestion dans les entreprises de logiciels et les entreprises de services de technologie numérique approuvées pour la promotion de l'investissement depuis février 2019, l'approbation de placement est donnée uniquement aux étrangers avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle correspondant à ses fonctions.
- 3.2.4 Pour les postes de direction, de gestion et de niveau opérationnel dans les entreprises de logiciels, les entreprises de service de technologie numérique et les entreprises de commerce électronique approuvées pour la promotion de l'investissement depuis février 2019, l'approbation est donnée uniquement au niveau élevé pour les étrangers travaillant en tant que spécialistes de la technologie numérique avec un revenu minimum de 75, 000 bahts par mois.

Dans ce cas, le premier placement sera basé sur le revenu spécifié dans le contrat de travail quant à La demande de la prolongation de la durée du poste et de la personne sera basée sur le revenu spécifié sur le revenu P.N.D.1

- 3.2.5 Pour les postes de niveau opérationnel au poste de travail dans le bureau de soutien au commerce et aux investissements pour l'externalisation des processus commerciaux internationaux (International Business Process Outsourcing : IBPO) dont la promotion de l'investissements a été approuvée avant mars 2019, l'approbation de placement est donnée pour les étrangers âgés d'au moins 22 ans avec au moins 2 ans d'expérience professionnelle correspondant à leurs fonctions ou pas moins de 3 mois de formation dans des domaines connexes.

En ce qui concerne la nouvelle demande de promotion et les projets existants demandant de la modification uniquement du nombre augmenté de postes de travail et approuvés pour la promotion de l'investissement depuis mars 2019, le Bureau permettra le placement d'étrangers diplômés au moins d'un baccalauréat ou équivalent avec des preuves de formation dans les domaines pertinents avec un revenu d'au moins 30 000 bahts par mois. Dans ce cas, le premier placement sera basé sur le revenu spécifié dans le contrat de travail quant à La demande de la prolongation de la durée du poste et de la personne sera basée sur le revenu spécifié sur le revenu P.N.D.1

- 3.2.6 Pour les enseignants, Le Bureau examinera les qualifications des étrangers en fonction des critères de niveau opérationnel. Toutefois, une lettre de nomination d'enseignant et une licence professionnelle délivrée par le Conseil des Enseignants de Thaïlande (Teacher Council of Thailand) doivent être accompagnées.
- 3.2.7 Pour un poste de pilote, Le Bureau examinera les qualifications des étrangers en fonction des critères de niveau opérationnel, Toutefois, une licence professionnelle (validation) et La lettre d'appui de l'Office de l'aviation civile de la Thaïlande doivent être accompagnées.

### 3.3 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée

- 3.3.1 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée tiendra compte de divers facteurs tels que le plan d'affaires, l'amélioration du processus de service, l'amélioration des performances ou des normes de qualité des services et c'est un poste qui manque de personnel thaïlandais, etc.
- 3.3.2 La prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 2 ans à la fois, sauf ceux spécifiés autrement.
- 3.3.3 Pour le siège international (International Headquarters: IHQ), les Centres d'affaires internationaux (International Trade Center: ITC), les Centre d'Affaires International (International Business Center: IBC), La recherche et développement, le développement de technologies cibles et la conception électronique, la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 4 ans à la fois.
- 3.3.4 En cas d'un expert qui travaille en tant que chercheur en science et technologie, la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 4 ans à la fois.
- 3.3.5 Pour le bureau de soutien au commerce et aux investissements (Trade and Investment Support Office : TISO), l'externalisation des processus d'affaires (Business Process Outsourcing : BPO), et l'externalisation des processus commerciaux internationaux (IBPO), la prolongation de la durée du poste et de la personne approuvée est autorisée au plus 1 an à la fois

4. Une fois que l'entreprise a été autorisée à démarrer le projet, elle doit réduire le nombre d'étrangers au niveau opérationnel comme le bureau le juge approprié.
5. Pour la demande de faire entrer des étrangers dans le Royaume en vertu des Articles 25 et 26 dans cette annonce, il faut conformer à l'annonce du Bureau du Conseil de l'Investissement No. Por 3/2560 du 22 septembre 2017 concernant les règles et procédures de demande d'autorisation d'introduire des étrangers dans le Royaume par voie électronique.
6. Les critères ci-dessus seront utilisés comme lignes directrices générales. Sauf en cas de conditions supplémentaires précisées dans le certificat de promotion ou en cas de motif raisonnable, Le Secrétaire général du Conseil de l'Investissement peut envisager une dérogation au cas par cas.
7. Dans le cas où il n'est pas possible d'envisager et de décider par cette annonce, Le Secrétaire général du Conseil de l'Investissement examinera.

Annoncé le 11 février 2020

Duangjai Asawachintachit  
(Mme Duangjai Asawachintachit)  
Secrétaire générale du Conseil de l'Investissement